

VILLE DE LA VERRIÈRE

Lancement du plan de déploiement numérique scolaire à La Verrière.



Le 11 octobre 2019 la Maire Nelly DUTU a signé la convention entre la ville, l'agglomération et le département sur le déploiement du numérique scolaire.

Cette convention approuvée lors du Conseil municipal du 25 septembre 2019, va permettre de renouveler le parc numérique dans les écoles et de le renforcer.

La ville investit dans ce projet pour permettre aux enfants une maîtrise éclairée de l'outil et de la culture numérique et de l'évolution technologique.

Financé par la commune à hauteur de 30% ce projet va permettre aux enseignants et aux enfants des écoles élémentaires de disposer de nouveaux outils comme des tableaux numériques.

Que faire si votre domicile n'est pas éligible à la fibre optique :

En cas de non-éligibilité à la fibre optique, plusieurs actions peuvent être entreprises. Le Plan France Très Haut Débit (FTHD) s'efforce [de déployer la fibre optique](#) sur l'ensemble du territoire français, mais des zones demeurent encore non couvertes.

Dans ces situations, des aides financières sont disponibles sous certaines conditions, dans le but de permettre l'accès à Internet aux foyers qui ne bénéficient pas encore de débits Internet satisfaisants via des infrastructures filaires. Il est primordial de commencer par vérifier votre éligibilité à la fibre optique. Si vous êtes éligible, vous avez la possibilité d'explorer les différentes offres de services fibre disponibles pour choisir celle qui répond le mieux à vos besoins, [consultez ce site](#). Si ce n'est pas le cas, il est recommandé de prendre contact avec les opérateurs de votre choix afin de déterminer si votre domicile ou entreprise peut bénéficier du programme gouvernemental de Cohésion Numérique des Territoires.

Le premier point pour choisir un abonnement est de [réaliser un test d'éligibilité](#) afin de savoir quels opérateurs proposent la fibre à son adresse. Si un engagement est en cours avec son fournisseur d'accès à internet actuel, on privilégiera ses offres pour ne pas payer de frais de résiliation. Le critère de sélection le plus important avec la fibre est souvent le débit maximal possible : entre 300 et 600 Mbit/s pour une utilisation basique du wifi ; 1 à 2 Gbit/s en cas de télétravail, famille nombreuse, logement connecté ; au-delà pour les situations particulières. On choisira ensuite si on veut avoir des chaînes télévisées ou non. La téléphonie fixe est habituellement incluse dans les box. Il existe des [offres avec internet seul](#), mais elles sont généralement intéressantes seulement pour les foyers résidant dans des zones difficiles d'accès. Le prix et les options incluses permettront enfin de choisir l'abonnement le plus intéressant.

